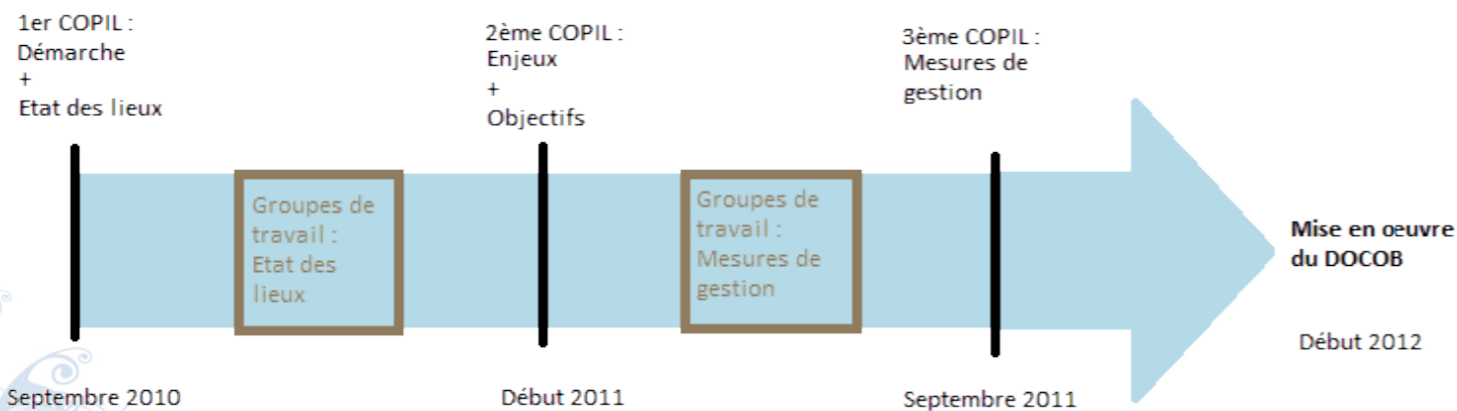


## La procédure Natura 2000 - Comment ça marche ?

La concertation avec les usagers des territoires est primordiale à chaque étape. Cette concertation permet de tenir compte des spécificités et des problématiques locales pour chacun des sites.

La désignation des sites s'appuie sur des inventaires scientifiques. Les acteurs locaux sont impliqués dès cette première phase, l'Etat consultant les communes et les établissements publics concernés. Ensuite, pour chaque site, un comité de pilotage (le COPIL) est désigné par l'Etat. Le COPIL est un organe de concertation et de débat rassemblant élus, représentants locaux, services de l'Etat... Il a la charge d'élaborer un document d'objectifs (le DOCOB), sorte de plan de gestion définissant les caractéristiques, les enjeux, les objectifs et les mesures à prendre pour le site. Ce travail est confié par le COPIL à un opérateur Natura 2000 qui peut être une collectivité, un bureau d'études, une association, en l'occurrence la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne. L'opérateur réalise la rédaction

### Procédure Natura 2000 des gorges de la Truyère : Etat d'avancement



## Contact

Sabine Boursange ; LPO Auvergne

Maison des Services,  
4 rue du Fbg Notre-Dame 15300 Murat

Tél: 04.71.20.28.85  
mail: sabine.boursange@lpo.fr



et les diverses actions d'animation pour mener à bien le DOCOB, en s'appuyant sur des groupes de travail qui rassemblent les acteurs du territoire. A chaque étape, le COPIL se réunit pour valider le travail réalisé.

Une fois le DOCOB rédigé et validé, le site Natura 2000 entre dans la phase d'animation. Les mesures définies par le DOCOB sont mises en œuvre. En France, l'Etat a fait le choix de passer par la méthode contractuelle et volontaire, les usagers ayant la possibilité de s'engager ou non dans la gestion du site. Pour cela, ils peuvent signer, moyennant contrepartie financière, des contrats de gestion Natura 2000. Divers types de contrats existent : les contrats forestiers, les contrats non productifs (en zones non agricoles et non forestiers) et, en zone agricole, il s'agit des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Le dispositif est complété par la Charte Natura 2000 (liste d'engagements de gestion courante et durable en faveur des espèces et des habitats). Sa signature permet l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti de la parcelle engagée.

Natura 2000 est complété par un volet réglementaire. L'objectif étant de concilier la préservation du patrimoine naturel avec les activités socio-économiques sur le site, un certain nombre de projets doivent être évalués avant leur réalisation, pour déterminer s'ils auront des impacts négatifs ou non sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site. Cette évaluation se nomme évaluation d'incidences Natura 2000. Le but de cette étude est, si possible, de trouver des solutions pour que le projet n'ait pas d'impacts négatifs ou de les minimiser.



Entretien à Chaudes-Aigues avec Mme Baumgartnerles, représentante du territoire ©LPO Auvergne

Conception : LPO Auvergne (Sabine Boursange ; Ludovic Ferrère)



# Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Bulletin d'information n°1  
Novembre 2010

## Edito

Le site des gorges de la Truyère a été désigné par arrêté ministériel du 24 avril 2006 zone de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux.

La réalisation d'un document d'objectifs afin de dresser le diagnostic du site, fixer les objectifs à atteindre et identifier les actions à mettre en œuvre, a été confié à la ligue pour la protection des oiseaux, opérateur.

Fruit d'une réelle concertation locale, la démarche en vue de la réalisation du document d'objectifs intégrera les préoccupations de chacun en prenant en compte le contexte socio-économique et l'expérience de chaque acteur de terrain au travers du comité de pilotage installé et des groupes de travail qui seront prochainement mis en place.

Je souhaite que ce premier bulletin puisse éclairer l'ensemble des acteurs et les encourager à s'impliquer activement dans cette démarche.

Guillaume Robillard, Président du Comité de Pilotage du site Gorges de la Truyère, Sous-préfet de Saint-Flour

Localisation du site Natura 2000  
FR8312010 - Gorges de la Truyère



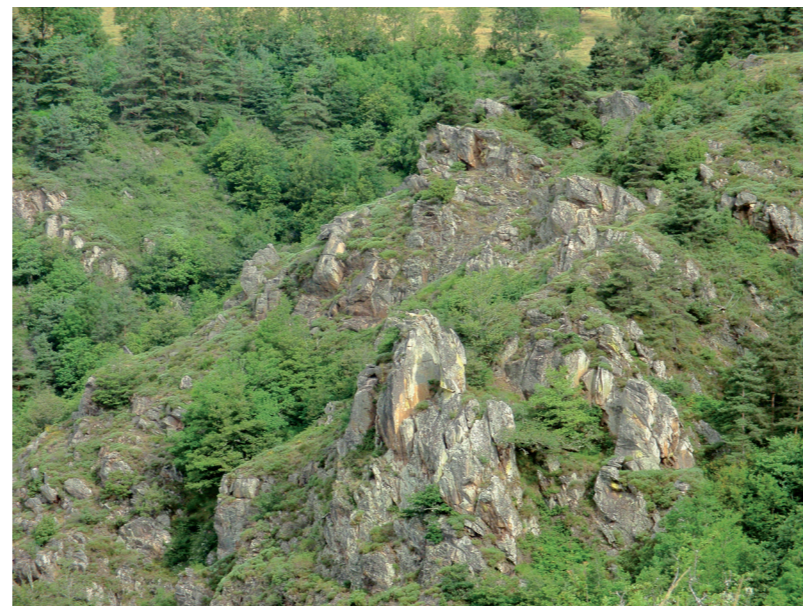
Pour savoir si vous êtes concerné par le site Natura 2000 la carte de votre commune est consultable en mairie ou sur : [www.cantal.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1017](http://www.cantal.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1017)

## Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Ce site se situe tout au long de la Truyère dans sa partie cantalienne. Il couvre une surface de plus de 21 600 ha à cheval sur 22 communes, soit 3,75% de la surface du Cantal et donc 0,8% de l'Auvergne.

Ce site est composé de gorges parcouru par 3 lacs de barrages : Granval, Lanau et Sarrans. Les versants des gorges sont occupés par des landes, des forêts et des milieux rocheux; sur les plateaux, qui appartient en partie au site, se sont les prairies de fauche et de pâture entre coupées de haies qui dominent. La juxtaposition de tous ces éléments permet le développement de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européen, comme de nombreux rapaces qui vont nicher en forêt et se nourrir dans les zones agricoles.

En aval de ce site, en Aveyron, se trouve son jumeau qui porte le même nom que lui et qui accueille les mêmes espèces d'intérêt européen.



Ci-dessus, de gauche à droite : lunette d'observation ; gorges ; Pic noir ; Milan royal ©LPO Auvergne

## Natura 2000 - De quoi s'agit-il ?

Face à la dégradation des milieux naturels et à la disparition de nombreuses espèces de faune et de flore, les pays membres de l'Union Européenne ont mis en place le programme Natura 2000. L'objectif de Natura 2000 est le **maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux de vie des espèces**. Pour atteindre cet objectif, ils ont désigné un réseau de sites au sein de leur territoire : le **réseau Natura 2000** avec des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** pour les oiseaux d'intérêt européen et des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** pour les milieux naturels et semi-naturels (habitats), ainsi que les autres espèces (végétales et animales) d'intérêt européen.

Ces espèces et ces habitats ont été identifiés pour leur qualité, leur rareté ou leur fragilité. Un habitat signifie ici le milieu de vie d'une ou de plusieurs espèces. La protection des espèces nécessite la préservation de leurs milieux de vie.



Aigle botté ©Romain Riols - LPO Auvergne

**L'agriculture** est l'activité prédominante dans le site Natura 2000 avec 9458 ha de surface agricole soit 44% de la surface du site. Plus de 300 exploitations agricoles sont concernées par le site.

L'agriculture est principalement située sur les plateaux. Trois régions agricoles prédominent : la Planèze au nord de la Truyère, l'Aubrac au sud et la Margeride à l'est. Chacune des ces entités possède ses caractéristiques surtout en terme d'élevage et de transformation, mais elles se rejoignent sur deux points cruciaux pour la préservation des oiseaux : une prédominance de prairies naturelles et une richesse en haies importante.



Ci-contre, de gauche à droite : vache de race Aubrac ; Joubarbe d'Auvergne ; port de plaisance à Faverolles ©LPO Auvergne

## UN PATRIMOINE NATUREL SOUVENT MÉCONNU

### • 5 rapaces nichent en forêt :

**AIGLE BOTTÉ**, environ 80% de la population du Cantal se trouve dans ce site (soit 30% de la population auvergnate)  
**CIRCAËTE JEAN-LE-BLANC** (55 à 60% de la population du Cantal ; 10% de la population auvergnate)  
**MILAN ROYAL** en déclin en France (l'Auvergne est la région française qui accueille le plus de couples)  
**MILAN NOIR**  
**BONDREË APIVORE**

### • 2 pics qui vivent exclusivement en forêt :

**PIC NOIR**  
**PIC MAR** à la différence des autres pics, il se nourrit d'insectes prélevés à la surface de l'écorce des arbres

### • 2 espèces nichent au sol dans les landes :

**BUSARD SAINT-MARTIN**, espèce en déclin  
**ENGOULEVENT D'EUROPE**, oiseau crépusculaire et nocturne repérable grâce à son chant : ronronnement prolongé qui ressemble à un petit moteur de mobylette

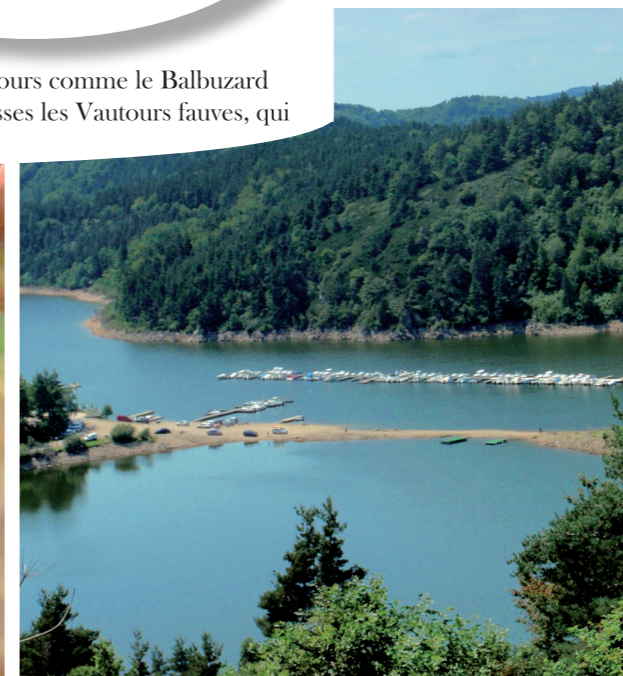
### • 2 passereaux qui évoluent dans les milieux agricoles et les landes :

**PIE-GRÎÈCHE ÉCORCHEUR**, espèce qui empale ses proies (insectes, petits reptiles...) sur les épines ou sur des barbelées pour se faire un garde-manger  
**ALOUETTE LULU**

### • 2 rapaces rupestres :

**FAUCON PÈLERIN** (35 à 45% des individus du Cantal; 27 à 35% de la population auvergnate)  
**GRAND-DUC D'EUROPE** (30% de la population du département)

Les Gorges de la Truyère accueillent aussi des oiseaux migrateurs au long cours comme le Balbuzard pêcheur ou la Cigogne noire et également des grands rapaces venant des Causses les Vautours fauves, qui voyagent ainsi jusqu'au nord de l'Europe.



Ci-contre : Circaète Jean-le-Blanc ©Romain Riols - LPO Auvergne

**La forêt** couvre une surface de 8398 ha ce qui représente 39% du site. Les essences varient en fonction de l'orientation, hêtre et sapin pectiné en versant froid, pin sylvestre et chêne sessile dans les versants plus chauds.

Les forêts de pente sont difficiles à exploiter et sont en augmentation dans les gorges suite à l'abandon par l'agriculture de ces zones peu rentables. Cela contribue au caractère naturel de ces forêts et favorise l'installation d'espèces tel que l'Aigle botté ou les milans pour leur nidification ou comme le Pic mar qui y passe toute sa vie.

Les forêts du site sont majoritairement privées et le foncier peut être parfois très morcelé ; cependant elle est exploitée. L'ONF gère environ 12% de la surface boisée du site, 5,5% sont encadré par des plans simples de gestion (chiffre à revoir à la hausse dans les années à venir).



## Les loisirs de pleine nature

L'activité de pleine nature la plus fréquente est la randonnée, comme partout dans le Cantal, car le département et le site des Gorges de la Truyère bénéficient de grands espaces, de paysages magnifiques et d'une nature préservée, essences même de randonnées inoubliables. Les activités de nautisme centrées sur le lac de barrage de Garabit Grandval sont aussi bien présentes. Enfin, les gorges de la Truyère sont réputées pour la chasse au grand gibier, notamment le cerf, et aussi pour la pêche, en plein essor sur les barrages.

**La production et le transport d'énergie** prennent une place importante dans le site avec la présence de 3 lacs de barrages qui permettent de contribuer à une part non négligeable de la production d'énergie renouvelable. Cette énergie doit être transporté et distribué dans les différentes zones d'habitation ce qui conduit à la présence de lignes de haute à basse tension dans le site.